



MAIRIE DE PESSINES

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 18 Novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi dix huit Novembre à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Philippe DELHOUME, Maire.

Nombre de membres : En exercice : 13 ; Présents : 9 ; Votants : 9 ; Quorum : 7

Date de convocation : 08 Novembre 2024

Présents : Mrs DELHOUME Philippe - BON Pierre - DUMAND François - GARDAIS Olivier - LESSEUR Thierry - MIMOL Jean-Claude - ROUX Stéphane et Mmes de KERROS Isabelle - RÉMY Véronique

Excusés: Mme MESLAND Christine pouvoir à M. DELHOUME Philippe
Mme LUCAS Annick pouvoir à M. ROUX Stéphane
Mme AUTANT Sophie pouvoir à M. BON Pierre
M. GOUINEAUD Frédéric pouvoir à M. GARDAIS Olivier

Absent :

Secrétaire de séance : Madame de KERROS Isabelle

QUORUM : M. le Maire indique que le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

PROCÈS-VERBAL : Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance 21 Octobre 2024 à l'unanimité.

En préambule, M. le Maire rappelle **L'ORDRE DU JOUR** :

1. **Décision modificative 2024/02 budget Commune**
2. **Détermination du nombre d'Adjoints au Maire et fixation de l'ordre des Adjoints**
3. **Agrandissement du Foyer, création du café/bibliothèque :**
 - Demande de subvention « Fonds Vert »
4. **Devis changement horloge vétuste PS-AR-15 « Les Morins »**
5. **Avant projet « Maison Bourdin »**
6. **Informations et Questions diverses**

1) **Décision modificative 2024/02 budget Commune**

Le Conseil Municipal DÉCIDE DE modifier les crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 de la façon suivante :

Désignation	Montant
21538 (041) Autres réseaux	+ 6 043,00 €
168758 (041) Autres groupements	+ 6 043,00 €
168758 Autres groupements	+ 1 210,00 €
212 (op. 216) Agencements et aménagements de terrains	- 1 210 ,00 €

Après en avoir débattu, le conseil municipal DÉCIDE DE modifier les crédits ouverts au budget de l'exercice 2024 tel que présenté ci-dessus.

2) Détermination du nombre d'Adjoints au Maire et fixation de l'ordre des Adjoints

Monsieur le Maire rappelle la décision prise par arrêté n°2024/38 du 27 Août 2024 de rapporter la délégation de fonction et de signature à Madame ERABLE Isabelle ainsi que la délibération n°02/09/24-01 en date du 02 Septembre 2024 décidant de ne pas maintenir cette dernière en tant que 3^{ème} Adjointe au Maire.

Il explique que suite à cette vacance du poste de 3^{ème} Adjoint, le Conseil Municipal peut décider :

- Soit de supprimer le poste d'Adjoint,
- Soit de remplacer l'Adjoint.

Vu l'article L2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose. « Il y a, dans chaque Commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints élus parmi les membres du Conseil Municipal ».

Vu l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose : « le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Monsieur le Maire ajoute que par délibération en date du 25 Mai 2020, le Conseil Municipal avait fixé le nombre d'Adjoint à 3.

Monsieur le Maire propose de supprimer le poste de 3^{ème} Adjoint vacant et précise que cette suppression modifiera automatiquement l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DÉCIDE à l'unanimité :

- De supprimer le poste de 3^{ème} Adjoint devenu vacant,
- De modifier le tableau des Adjoints comme suit :

1 ^{er} Adjoint	Mme MESLAND Christine
2 ^{ème} Adjoint	M. LESSEUR Thierry

3) Agrandissement du Foyer, création du café/bibliothèque :

- Demande de subvention « Fonds Vert »

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la Commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du « Fonds Vert ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré à 11 voix pour et 02 abstentions :

ADOpte l'opération et les modalités de financement ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération, et notamment la demande de subvention auprès du Fonds Vert.

4) Devis changement horloge vétuste PS-AR-15 « Les Morins »

Remplacement de l'horloge vétuste PS-AR-15 Les Morins, à la suite du dépannage le 21/10/2024.

Devis

(le présent devis est valable 1 mois à compter de son émission)

Total des prestations et fournitures, au bordereau (cf. p. suivante(s))	281,45 €
Application des coefficients de révision liés aux marchés pluriannuels du SDEER	45,32 €
Total du dossier (hors TVA)	326,77 €
Participation du SDEER (à hauteur de 50 %)	163,39 €
Total restant à charge du demandeur (hors TVA)	163,38 €

(Nota : la TVA est récupérée par le SDEER)

4) Avant projet « Maison Bourdin »

Le projet de l'architecte a été reçu par le Maire, il présente l'avant-projet de la maison Bourdin.

a) RDC adapté PMR : 51,68 m² ,

b) Projet 1 : R+1 avec 1 chambre : 35,76 m²,

c) Projet 2 : R+1 avec extension bois au-dessus de la cuisine avec 2 chambres : 52,71 m².

Après avoir présenté les plans, Monsieur le Maire détaille le coût des travaux en fonction de chaque proposition.

Une commission « bâtiments », suivie d'une commission « finances » sera mise en place pour aborder ce projet.

5) Informations et Questions diverses

Monsieur le Maire lit les différentes informations et invitations reçues.

a) Invitation du Département à la maison de la Charente-Maritime à la Rochelle le vendredi 29 Novembre à partir de 9h30.

2^{ème} rencontre des acteurs du paysage, révéler sa commune et son paysage.

b) Le comité des fêtes de la Compagnie de Gendarmerie de Saintes vous informe que les festivités de la Sainte Geneviève se dérouleront le vendredi 22 Novembre 2024.

Une messe sera célébrée à l'église de Montils à 9h00.

Un repas et une soirée dansante vous sont proposés à la salle des fêtes de Montils à partir de 19h30.

c) Jean-Yves Hoher, président, David Théodoridès directeur général et l'équipe de l'Abbaye aux Dames ont le plaisir de vous convier au concert du jeune orchestre de l'abbaye le samedi 30 Novembre 2024 à 20h00.

d) 5^{ème} colloque des acteurs du grand âge le 03 décembre 2024 à partir de 8h45 au palais des congrès du futuroscope.

e) Monsieur Bruno DRAPON, Maire de Saintes et l'équipe municipale vous convient à l'inauguration de l'Hôtel de Police le jeudi 05 Décembre à 16h00 à l'Hôtel de Police 1 rue Georges Clémenceau.

f) Les rencontres de l'économie locale le Jeudi 12 Décembre 2024 à partir de 17h00 à la Cité Entrepreneuriale 18 boulevard Guillet Maillet à Saintes.

g) Demande d'une association Saintaise (groupe folklorique) pour louer notre terrain derrière la Mairie et la buvette afin d'organiser une brocante.

h) La demande d'un transporteur de gaz pour s'installer sur la commune a été refusée compte tenu du futur zonage du PLUI et par le Département.

i) Monsieur le Sous-Préfet nous rend visite à la Mairie le Jeudi 21 Novembre à 10h30.

j) Pour 2025, toutes les mairies ont 5 % de réduction à faire sur le budget. C'est une requête de l'État.

k) Les travaux d'effacement des réseaux de la rue Saint-Gilles n'ont toujours pas commencé. Malgré plusieurs relances, nous attendons toujours les devis du SDEER et de l'entreprise ASE.

M. LESSEUR Thierry rappellera encore.

La séance est levée à 20h35 .

La secrétaire de séance,



Isabelle de KERROS

Le Maire,



Philippe DELHOUME

